

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2022-046

Date de convocation : 30/08/2022	Le 5 septembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 14	Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MABY Danièle, REBOUL Odile.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07/09/2022	Etaient absents excusés : LABBAYE Bernard (procuration à M. ESPIALIER), DUPONT Gwénaëlle, MONTAGNE Thomas (procuration à M. GRAFFOULIÈRE), MARQUAIRE Danielle (procuration à Mme. VITALE) SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ESPITALIER Vincent

OBJET : RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LA FERRAGE »

Vu le CGCT et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 318-3,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Jean-Yves BAUDRIN, aménageur du lotissement LA FERRAGE, chemin du Grand Logis, a formulé une demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts du dit lotissement en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les voies et espaces communs de précédents lotissements ont été transférés à la commune. Lorsque cette rétrocession est acceptée par le conseil municipal, la commune prend à sa charge l'entretien des voies et réseaux.

Au vu du document d'arpentage fourni par monsieur Baudrin, monsieur le Maire propose au conseil municipal le transfert au profit de la commune, sans indemnité, des parties communes suivantes :

- Voirie : Parcelles C 1551 (1005 m²), C 1552 (27 m²) et C 1553 (52 m²)
- Espaces verts : C 1549 (153 m²) C 1550 (448 m²)

Soit une superficie totale de 1685 m² (voirie : 1084 m², espaces verts 601 m²)

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure de transfert de la voirie du lotissement LA FERRAGE.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

